
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 17 janvier 2022

Résolution: CA22 22 0004

Motion en appui au maintien des bureaux de poste dans les quartiers Émard et Pointe-Saint-Charles

Attendu que les citoyen.nes d'Émard et de Pointe-Saint-Charles bénéficient depuis des décennies d'un service de bureau de poste dans leur quartier respectif;

Attendu que l'accès à ce service de proximité contribue aux efforts de l'Arrondissement voulant stimuler l'achalandage, la mixité et la revitalisation commerciales dans le Sud-Ouest;

Attendu les récentes annonces de fermeture des bureaux de poste du boulevard Monk et de la rue Mullins;

Attendu que les usager.ères touché.es par ces fermetures devront se déplacer vers des points de services situés dans des arrondissements limitrophes, ce qui aura un impact important tout particulièrement chez les personnes vieillissantes ou à mobilité réduite;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement appuie la mobilisation citoyenne actuelle et demande à Postes Canada de maintenir un bureau de poste dans les quartiers Émard et Pointe-Saint-Charles;

Que copie de la motion soit transmise à Postes Canada et aux députés qui représentent les résident.es du Sud-Ouest à la Chambre des communes, soit David Lametti, député de LaSalle—Émard—Verdun, ministre de la Justice et Procureur général du Canada, et Marc Miller, député de Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Sœurs et ministre des Relations Couronne-Autochtones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Sylvie PARENT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 19 janvier 2022